



Réf : FBA/SEGAL/C22 /2013

Kinshasa, le 08 JUL 2013

Concerne : Période d'organisation du tournoi  
 Préliminaire pour la montée en Division 1  
 2012-2013.

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Président de la Ligue de Football de Kinshasa (LIFKIN)

- Monsieur le Président de la Ligue de Football de la Province Orientale (LIFPO)

- Monsieur le Président du Comité de Direction de DC MOTEMA PEMBE

- Monsieur le Président du Comité de Direction de CS MAKISO

(Tous)

A Monsieur le Président  
 de la Ligue Nationale de Football  
 (LINAFOOT)  
 à Kinshasa/Gombe

Monsieur Président,

Nous accusons réception de votre lettre n° LNF/SN/RE/121/2013 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relative à l'objet repris en marge.

Nous attirons votre attention particulière que l'organisation du tournoi préliminaire pour la montée en Division 1 édition 2012-2013 devait être effective durant l'inter-saison.

C'est à titre exceptionnel que ce tournoi a été organisé en début de la saison sportive 2012-2013. Suivant cette logique, nous avons eu à réserver une suite favorable à l'AS DAUPHINS NOIRS qui a acquis des joueurs ayant participé à ce tournoi pendant la saison 2012-2013.

nos sentiments sportifs les meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de

Grégoire/BADI EDIBA ELONGA

Le Secrétaire Général

Pour la FECOFA

Constant OMARI SELEMANI

Le Président



Transmis copie pour information à

- Monsieur le Président de la Ligue Nationale de Football (LINAFOOT)
- Monsieur le Président de la Ligue de Football de Kinshasa (LIFKIN)
- Monsieur le Président de la Ligue de Football de la Province Orientale (LIFPO)
- Monsieur le Président du Comité de Direction de DC MOTEMA PEMBE (Tous)

A Monsieur le Président du Comité  
 de Direction de CS MAKISO  
 S/c LIFPO  
 à Kisangani

Monsieur Président.

Nous accusons réception de votre lettre n° CS Makiso/151-03/CD/LB/028/2013 du 24 juin 2013 relative à l'objet repris en marge.

Tenant compte de la véracité des arguments développés dans votre précitée, nous réaffirmons que le tournoi qualificatif pour la montée en Division 1, qui logiquement devrait être organisée pendant l'Inter-Saison, a été effectivement organisée en pleine saison 2012-2013 pour des raisons indépendantes de la volonté des clubs, donc, par faute de l'organisateur.

Cela étant, la décision prise en faveur de l'AS DAUPHINS NOIRS est de portée générale et ce, pour raison d'équité.

Vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs

Le Secrétaire Général

Grégoire BADI EDIBA/ELONGA



Le Président

Constant OMARI SLEMANI